

Observation n°387 du 17/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Il résulte de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Bordeaux que les motivations de la DREAL concernant le présent dossier n'était pas recevable, compte tenu de ce que cette institution n'est pas suffisamment indépendante, comme subordonnée à l'exécutif (la préfecture représentant l'état).

Du fait de cette subordination, a été créée la MRAE qui se trouve aujourd'hui missionnée pour donner ses avis à la place de la DREAL.

Par conséquent, la Cour d'Appel sursoit à statuer en exigeant une enquête publique dans l'hypothèse où la MRAE donnait un avis différent de celui de la DREAL.

Mais ces points développés par la Cour d'Appel ne sont pas exposés par l'arrêté de l'ouverture publique, et l'arrêt de la Cour d'Appel n'est pas mis à disposition du public dans le cadre des pièces du présent dossier.

Par ailleurs, il est constaté un changement de modèle des éoliennes considéré comme « non substantiel » par Monsieur le préfet, donc n'étant pas considéré comme nécessitant une enquête publique. La présente enquête publique ne concerne donc pas ce changement, sinon elle dû être d'une durée d'un mois.

Par suite, le dossier entier concernant ces modifications n'a pas été mis en ligne, pas plus que l'étude d'impact initiale. Pas plus que le travail complémentaire de CALIDRIS...

Le public n'est donc pas correctement informé !

Mais nous pouvons constater que :

- la MRAE estime que la séquence ERC n'est pas respectée,
- le territoire de la VIENNE est saturé d'éoliennes,
- la présence de l'outarde canepetière et la ZNIEFF de type 1 n'ont pas été pris en compte par CALIDRIS...

N'oublions pas que le rapport PRACONTAL pour le MNHN préconise l'exclusion des parcs éoliens en ZPS outarde et une zone tampon de 2 kms. Ici il s'agit d'une ZNIEFF dans le prolongement de la ZPS.

Par conséquent, j'émet bien évidemment un avis défavorable pour ce projet inacceptable,

Et vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en mes sentiments respectueux et dévoués.

Jean-Paul Bottier